

Bachelier : assistant social

| |
|--|
| HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be |
| HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be |
| HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be |
| HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 30 Philosophie et déontologie du travail social | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | SOAS3B24AS | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 24 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <p>HELHa Campus Mons Véronique MARTELAERE (veronique.martelaere@helha.be) Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies (HD) Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be)</p> <p>HELHa Louvain-la-Neuve Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Marie-Claude LACROIX (marie-claude.lacroix@helha.be)</p> | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement entend fournir à l'étudiant des balises lui permettant de réfléchir et d'élargir ses interventions afin d'explorer et de construire une diversité de réponses et d'attitudes professionnelles.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**
 - 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
 - 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
 - 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
- 3.1 Construire son identité professionnelle
 - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
 - 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
 - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
 - 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.4 Développer la créativité.
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Développer un questionnement et une réflexion éthique et déontologique dans les pratiques de travail social
- II. Argumenter un positionnement déontologique en utilisant les références légales
- III. Diversifier ses grilles de lecture afin d'étoffer sa manière de penser et de concevoir sa pratique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOAS3B24AS· Philosophie et déontologie du travail social 24h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

+ HELHa Campus
Mons

Déontologie et éthique 12 h
 Philosophie et pratiques réflexives 12 h

+ HELHa Campus
Montignies

Déontologie et éthique 12 h
 Philosophie et pratiques réflexives 12 h

+ HELHa Campus
Montignies (HD)

Déontologie et éthique 12 h
 Philosophie et pratiques réflexives 12 h

+ HELHa Louvain-
la-Neuve

P1 : Déontologie et éthique 12 h
 P2 : Philosophie et pratiques réflexives 12 h

Les descriptions détaillées des différentes parties sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 3.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

L'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Pour le département de Mons : Activité d'apprentissage Philosophie et déontologie du travail social

P1 : Déontologie et éthique - 50%

P2 : Créativité - 50%

Pour le département de Montignies (HJ et HD) : Activité d'apprentissage Philosophie et déontologie du travail social

P1 : Déontologie et éthique - 50%

P2 : Philosophie et pratiques réflexives - 50%

Pour le département de Louvain-la-Neuve : Activité d'apprentissage Philosophie et déontologie du travail social

P1 : Déontologie et éthique - 50%

P2 : Philosophie et pratiques réflexives - 50%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des parties composant l'évaluation intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

a. Si une des notes au moins dans une des parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;

b. Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;

c. Si deux ou plusieurs notes sont supérieures à 7/20 mais inférieures à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;

d. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou plusieurs parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE,

pour la (ou les) partie(s) de l'activité d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette partie ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette(ces) partie(s).

D'une année académique à l'autre

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,

le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de la partie Déontologie et éthique

| | |
|--|--|
| Volume horaire | 12 h |
| Coordonnées du titulaire et des intervenants | Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) |

2. Présentation

Introduction

Au terme de ces 12 heures de cours, après un rappel des principes de base du cours de déonto bac 2, de nouvelles notions seront abordées qui permettront à l'étudiant d'affirmer et de nuancer son positionnement professionnel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant-e sera capable de :

- citer, identifier et illustrer les notions de base du cours de déontologie bac 2.
- d'étendre et de compléter les notions de base du secret professionnel.
- produire un positionnement, de le défendre et de le justifier

3. Description

Contenu

Nous aborderons des questions spéciales relatives au secret professionnel comme le secret partagé, le travail sous mandat, l'obéissance hiérarchique...

Démarches d'apprentissage

Le cours se donnera principalement sous la forme d'un exposé. Des études de cas élémentaires permettront d'illustrer le cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

À la fin du cours, des exemples de questions posées à l'examen seront communiquées

Ouvrages de référence et supports

LAMBERT P (2005), secret professionnel, Bruxelles, BRUYLANT.
ROSENCZVEIG J-P, VERDIER P. (2008), le secret professionnel en travail social et médico-social, Paris, Dunod
BOUDJEMAÏ M. (2008), le secret professionnel en action social, Paris, Dunod

4. Modalités d'évaluation

Examen écrit.

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de la partie Philosophie et pratiques réflexives

| | |
|--|--|
| Volume horaire | 12 h |
| Coordonnées du titulaire et des intervenants | Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be) |

2. Présentation

Introduction

Articulé au cours de déontologie et d'éthique, cette AA vise à interroger le sens des pratiques professionnelles dans des contextes d'interventions incertains où la responsabilité de l'agent est engagée. Ainsi, cette AA contribue à déployer un réseau de ressources qui, sur le terrain de l'action sociale, permette à l'agent de l'aider à s'orienter du mieux qu'il le puisse.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- 1)
 - Repérer et nommer des ressources développées/étudiées tout au long de la formation et permettant d'orienter l'action sociale en contexte d'incertitude.
 - Interroger, par un travail d'analyse réflexive, le sens des ressources disponibles repérées.
 - Confronter ces ressources à la réalité de pratiques professionnelles.
- 2)
 - Outiller l'étudiant à pratiquer l'analyse réflexive de pratiques professionnelles.
 - Transférer cet outillage dans le cadre de la réalisation du TFE
 - Transférer cet outillage dans le cadre de la pratique de stage et de l'accompagnement de pratique professionnelle proposé à l'école.
- 3)
 - Contribuer modestement à la constitution de l'identité professionnelle des étudiants en tant que futur "praticien-réflexif".

3. Description

Contenu

Les séances de cours seront conçues sous la forme d'un séminaire collaboratif durant lequel les étudiants seront amenés à explorer des situations pratiques vécues en stage ou issues de la littérature. L'idée sous-jacente à ce dispositif est d'installer les étudiants dans la posture du professionnel qui, confronté à une situation-problème, mobilise son équipe afin de co-construire une réponse ayant du sens dans la réalité vécue.

Démarches d'apprentissage

- "Comme si" nous étions des professionnels ET Co-construction à partir des contenus travaillés pendant près de trois ans de formation et à partir de situations professionnelles concrètes.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant est disponible pour répondre aux questions des étudiants.

Ouvrages de référence et supports

Voir Connect'ed

4. Modalités d'évaluation

L'examen sera écrit.